

LES COOPÉRATIVES DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE

Les coopératives ont le vent dans les voiles. Lassés de se faire balloter comme des sacs de mauvais grain dans les entreprises traditionnelles, de nombreux employés ont décidé de créer leur propre entreprise sous forme coopérative. Par choix de vie, afin d'avoir un meilleur environnement de travail et de bénéficier de plus de respect dans leur vie quotidienne mais aussi parce que le milieu coopératif est dynamique. Depuis 1994, on assiste à une croissance importante du nombre d'emplois créés. Mieux, la durée de vie des coops est supérieure à celle des entreprises traditionnelles. Malgré ces réussites, les coopératives sont encore mal perçues par bon nombre d'institutions financières et peinent à trouver du financement.

Mais au fait, qu'est ce que la coopération? Le Petit Larousse définit cette dernière en ces termes: «Méthode d'action par laquelle des personnes ayant des intérêts communs constituent une entreprise où les droits de chacun à la gestion sont égaux et où le profit est réparti entre les seuls associés, au prorata de leur activité.»

Une présence bien enracinée et diversifiée

Depuis maintenant un siècle, les coopératives occupent une place de choix dans l'économie du Québec. Importante actrice de changement, elles sont présentes dans de nombreux secteurs d'activité économique. Les coopératives regroupent une diversité de membres: des producteurs, des consommateurs, des travailleurs. On les retrouve dans les secteurs des services financiers et des assurances, de l'industrie agro-alimentaire, de l'alimentation, de l'habitation, de l'industrie forestière, des services funéraires et en milieu scolaire pour n'en nommer que quelques-uns. On peut former une coopérative à tout âge ou presque. C'est le cas notamment pour les coopératives jeunesse de services. «Les jeunes prennent conscience de leur capacité et de leur responsabilité collective», remarque Nancy Loisel des CJS. Depuis leur création il y a 17 ans en Ontario, les CJS se sont développées. On en compte aujourd'hui 103 au Québec. «Les CJS sont une communauté d'apprentissage, une école alternative» pour les jeunes de 14 à 17 ans, déclare Nancy Loisel.

Le choix coopératif

Une coopérative a ceci de différent d'une entreprise traditionnelle qu'elle a pour objectif de satisfaire les besoins socio-économiques



communs de ses membres. Ces derniers sont des propriétaires-usagers. Ils assument les responsabilités liées à la propriété et possèdent à part égale l'entreprise. Les membres coopérateurs participent au pouvoir, aux résultats. On est dans une école de la démocratie et de la solidarité. Comme usagers, les membres s'y procurent des biens ou des services et s'y trouvent un emploi. Contrairement à ce qui se passe dans les autres formes d'entreprise, les surplus sont distribués au prorata des opérations effectuées par chacun des membres avec leur coopérative et non en fonction des sommes qu'ils y investissent. Mais le choix coopératif ne s'arrête pas aux aspects financiers. C'est aussi une prise de conscience collective. Ainsi, une coopérative forestière aura un souci environnemental plus fort qu'une entreprise traditionnelle pour qui les notions de rendement viennent au premier plan. Les coops placent les enjeux de viabilité et de bien-être de leurs membres en priorité.

Un statut corporatif varié

Les statuts coopératifs sont très variés. Cela va de la coopérative de consommateurs, de producteurs, de travailleurs, de solidarité en passant par la coopérative de jeunesse. La coopérative de consommateurs est présente dans les domaines de l'alimentation, l'habitation, les biens et les services en milieu scolaire, la câblo-distribution et les services funéraires. «De plus en plus, nous subissons la concurrence d'autres magasins mais aussi des magasins en ligne sur Internet. Selon une de nos récentes études, 25 % de notre clientèle fait des achats sur Internet pour du matériel scolaire», explique André Gagnon, directeur général des coopératives en milieu scolaire. Les 105 coopératives devraient proposer prochainement une offre Internet pour demeurer compétitives.

Les coopératives de travailleurs sont actives dans des secteurs tels que la transformation du bois, les services aux entreprises, les nouvelles technologies de l'information ou encore les services

ambulanciers. La coopérative de solidarité est une nouvelle formule qui émerge avec le développement de la nouvelle économie sociale. Les membres peuvent appartenir à différentes catégories. Dans les autres formes de coopératives, les membres doivent appartenir à la même catégorie (consommateurs, producteurs ou travailleurs). Dans une coopérative de solidarité, travailleurs et utilisateurs ayant un intérêt commun peuvent s'unir pour satisfaire leurs besoins et aspirations. Ainsi, la coopérative de solidarité permet de regrouper de façon efficace différentes personnes ayant à cœur une même cause. Bref, c'est le principe éprouvé de la solidarité. On y trouve à la fois «les avantages de la coopérative et ceux des OBNL», souligne Nancy Neamtan, présidente du Chantier de l'économie sociale. Les coopératives de solidarité existent dans les services d'aide à domicile, les services professionnels aux entreprises ou encore dans les services de proximité en milieu rural.

Si le mouvement coopératif est en plein essor dans de nombreux secteurs, la situation est plus difficile dans l'industrie laitière. Agropur envisage de remettre en cause sa formule coopérative, mondialisation oblige...

La performance des entreprises coopératives

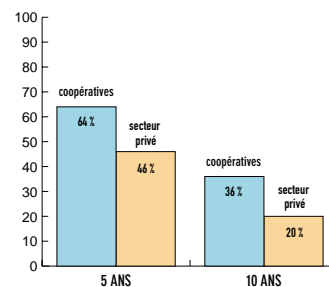
Les préjugés sur la viabilité des coops ont la dent dure. «Bien souvent, les coopératives sont mal perçues par les institutions financières qui jugent ce financement comme des fonds à perte parce qu'ils ne sont pas familiers avec la forme», déplore Élise Tessier, directrice générale du RISQ, le Réseau d'investissement social du Québec.

Pourtant, une étude réalisée par le ministère de l'Industrie et du Commerce en 1999 révèle que le taux de survie des entreprises coopératives atteint presque le double de celui

des entreprises du secteur privé. Les taux de survie à cinq ans dépassent souvent les 70 %. Seules les coopératives d'alimentation ont une durée de vie inférieure à la moyenne des autres coopératives avec 31 % de survie au bout de cinq années (voir tableau 1). Plus de quatre entreprises coopératives sur dix franchissent le cap des dix ans, comparativement à deux sur dix dans le secteur privé. De 1960 à 1995, il s'est créé 2 124 coopératives. En 1998, 639 étaient encore en vie.

TAUX DE SURVIE DES ENTREPRISES COOPÉRATIVES

source MIC - 1999
Statistique Canada



Il est souvent difficile pour les coopératives d'obtenir une mise de fonds de la part de capitaux risqués: «Ces derniers sont peu attirés par les coopératives car ils n'y voient pas de grandes perspectives de rendement», note Élise Tessier. Du côté des institutions financières, l'investissement est encore prudent. À titre d'exemple, dans les dossiers que le RISQ soutient, le financement complémentaire provient à 80 % des caisses d'économie. Le Conseil de la coopération du Québec a amorcé des discussions avec le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec afin de mettre en place un Fonds de développement coopératif qui pourrait soutenir la capitalisation des coops. Luc Labelle, président du CCQ, rappelle que même si c'est au Québec qu'il y a le plus de fonds de capital de risque au Canada, il y a souvent une incompatibilité d'objectifs de ces fonds avec ceux des coops qui ne sont pas là pour maximiser leur rendement.

UNE FORMATION DIFFÉRENTE

Dans les coopératives, il existe une formation professionnelle suivant le métier comme dans les autres entreprises. Mais il existe également une formation spécifique aux coopératives: l'éducation-formation coopérative. Cette dernière s'adresse aux travailleurs de la coop, aux membres du conseil d'administration

ainsi qu'aux gestionnaires. Selon André Tremblay, coordonnateur de la formation à la Fédération québécoise des coopératives de travail, les travailleurs y apprennent «les valeurs et les principes coopératifs ainsi que l'appropriation de la coopérative. Les administrateurs y apprennent leur rôle d'administrateur.» Selon André Tremblay, il est essentiel de donner une éducation afin que ne soient pas recréés dans une coop les mêmes travers que dans une entreprise traditionnelle. «Lorsqu'il n'y a pas d'éducation coopérative, il y a des problèmes de



développement. Souvent les gens pensent qu'ils doivent être au courant de toutes les décisions prises. Ils se font souvent des idées fausses sur le fonctionnement d'une coopérative», ajoute le coordonnateur de la formation. André Tremblay insiste sur l'importance de la formation. «Les membres de la coopérative cessent d'avoir des comportements d'employés et deviennent

aussi des copropriétaires.»

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre est à élaborer un ensemble de fiches pour la formation des dirigeants et dirigeantes qui œuvrent dans le secteur coopératif et le milieu communautaire. Le projet vise particulièrement la formation des membres des conseils d'administration des organisations. Le tout devrait être complété d'ici le début de l'année 2001 et être disponible en format papier et sur le site web du Comité.

DES ENTREPRISES DYNAMIQUES

■ Coops funéraires

Pour conserver le contrôle de nos deuils

S'il est un marché porteur, c'est bien celui du funéraire. Les Américains l'ont bien compris et les multinationales du Sud tentent de mettre la main sur le marché québécois. On compte 300 entreprises indépendantes, 35 coopératives et deux multinationales américaines. À Montréal, les croque-morts yankee détiennent 25 % du marché et aucune coop n'est encore présente sur l'île. Les entreprises Urgel Bourgie et Lépine et Cloutier ont été rachetées par des États-Uniens. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les coopératives funéraires sont passées de 30 % de parts de marché à 75 % aujourd'hui. «Il faut que nous enterrions nos propres morts», explique Michel Marengo des coopératives funéraires du Québec. Pour ce passionné, cette nécessité n'est pas qu'économique, elle est aussi culturelle. «Lorsque que l'on enterre nos morts, on a toujours le dernier mot. L'utilisateur est aussi propriétaire et averti», ajoute monsieur Marengo. De cinq en 1972, le nombre de coops a bondi à 35 aujourd'hui. Néanmoins, à la grandeur du Québec, les coopératives ne représentent encore que 10 % des funérailles.

En 1993, le coût des funérailles au Canada était de 4 503 \$ contre 3 920 \$ au Québec. Dans les coops, cette somme tombait à 2 225 \$. Comme le fait remarquer justement Michel Marengo, «où est passée la différence ?». Sur près de 52 000 décès chaque année au Québec, c'est environ «87 millions de dollars que les Québécois auraient pu économiser» en étant membres d'une coop funéraire. Heureusement, grâce à l'augmentation du nombre de coops en quelques années au Québec, les entreprises funéraires américaines, Stewart et autres SCI ont été obligées de revoir leur tarifs à la baisse.

■ Capella Technologies

Une percée dans les nouvelles technologies de l'information

Capella Technologies est une coopérative de travail. En 1997, lassé par le peu de considération et la façon dont les employés sont traités dans les entreprises privées, Claire Lapointe et son compagnon, Jean-Michel David, décident de partir en affaires. Jean-Michel, un ancien directeur technique d'Intellia et de Mégatoon, crée Capella, une coopérative de production de sites web.



«Dans une équipe, toutes les parties sont essentielles. Il est nécessaire d'avoir une équipe forte», explique Claire Lapointe. La dirigeante de cette coopérative qui compte aujourd'hui 8 personnes, insiste sur son dada: satisfaire au mieux les besoins des ressources humaines. «Dans le domaine du multimédia dans le secteur privé, le taux de roulement de personnel est très élevé et une partie de l'équipe est oubliée. Nous, nous essayons de donner le meilleur environnement de travail et les meilleures conditions de vie possibles aux membres, par exemple: en installant des stations de travail ergonomiques et en offrant trois semaines de vacances au bout de deux ans de travail.»

■ Visutel

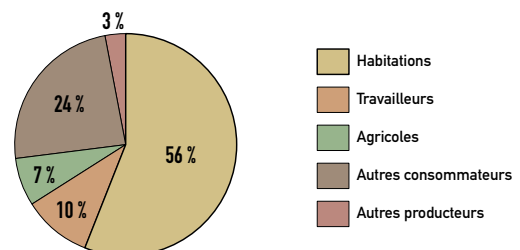
Transformer un handicap en avantage

Jamais une coopérative n'a-t-elle peut-être autant mérité le prix du mérite coopératif que Visutel obtenait l'an dernier. Visutel est en effet une coopérative qui œuvre dans l'un des domaines les plus concurrentiels au Québec: les centres d'appel. C'est aussi une entreprise au cœur de l'économie sociale. Pour Luc Labbé, le directeur de cette coopérative de travail montréalaise, le défi est double: réussir d'une part à intégrer des personnes habituellement rejetées par le milieu du travail, et d'autre part fournir des services concurrentiels. Les gens employés chez Visutel ont un handicap visuel et n'avaient pas leur place dans bon nombre d'entreprises traditionnelles. Pourtant, Luc Labbé et son équipe ont su rendre ce handicap inexistant professionnellement puisque les avancées technologiques sont telles que la reconnaissance vocale et les claviers en braille sont parfaitement opérationnels. Un bel exemple d'économie sociale !



RÉPARTITION DES COOPÉRATIVES PAR TYPE — 1997

MIC, Direction des coopératives



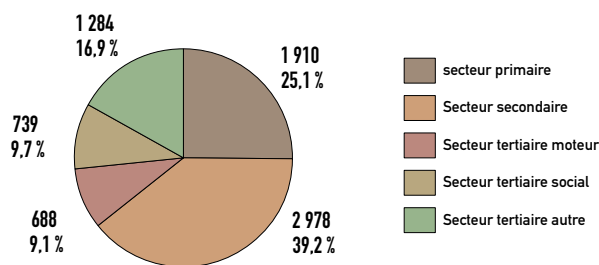
RENFORCER LES LIENS ENTRE L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE ÉCONOMIE SOCIALE

La réalité de l'économie sociale au Québec est vieille de cent ans. La plus grande institution financière au Québec, le Mouvement des Caisses Desjardins a débuté en réaction au refus des banques privées de répondre aux besoins d'accès au crédit pour des classes populaires. La création des coopératives agricoles a permis aux cultivateurs québécois de survivre et de prospérer en se regroupant collectivement. Le développement de l'économie sociale à travers le mouvement coopératif a marqué l'histoire du Québec.

Aujourd'hui beaucoup de monde au sein du mouvement coopératif voient dans le renouveau de l'économie sociale une continuation de cette histoire. Mais, à l'instar de pays européens avec de fortes présences d'une économie sociale institutionnalisée, un débat existe au sein de la «vieille économie sociale» sur la responsabilité envers l'économie sociale en émergence. Ceci est d'autant plus vrai que la forme juridique que prend ce nouveau mouvement n'est pas exclusivement coopérative.

RÉPARTITION DES EMPLOIS CRÉÉS ET MAINTENUS PAR LES COOPÉRATIVES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE 1985 AU 30 AVRIL 1999

MIC, Direction des coopératives



Quel lien faut-il créer entre ces deux réalités de l'économie sociale au Québec ? Des efforts sont en cours pour identifier les passerelles existantes, dans l'espoir de les voir renforcées. Ce renforcement découlera nécessairement d'un choix que feront les grandes institutions d'économie sociale de miser sur la «différence» coopérative et mutuelle, une différence qui permet de bâtir des solidarités entre les entreprises à propriété collective, peu importe leur taille et leur longévité.

Ce cahier d'information de quatre pages traitant du développement de l'économie sociale au Québec est édité conjointement sous l'entière et seule responsabilité des organisations suivantes :



Le Chantier de l'économie sociale est une organisation autonome et permanente visant la promotion et le développement de l'économie sociale. Le Chantier est une corporation à but non lucratif regroupant les grands mouvements sociaux, les acteurs du développement local et les promoteurs d'entreprises d'économie sociale.



Le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) est un fonds de capital de risque à but non lucratif qui a pour mission de rendre accessible un financement adapté à la réalité des entreprises d'économie sociale. Il vise à soutenir l'essor des entreprises collectives par l'injection de capital de connivence servant de levier financier pour la réalisation de leurs projets.

Les bureaux de ces trois organisations sont situés au Complexe Desjardins à Montréal. On peut les contacter aux numéros de téléphone suivants :

Chantier: (514) 281-2320
CSMO: (514) 281-7359
RISQ: (514) 281-2355

Ligne sans frais commune pour les trois organismes: 1-888-251-3255

Ce cahier d'information est publié six fois par année et inséré à 100 000 exemplaires dans chaque édition du magazine *Recto Verso*. Les coûts d'achat de cet espace sont assumés par ces trois organisations et leurs commanditaires.



La Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec en association avec la Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs (Québec)

Production de ce cahier: Lise Boisvert, Ludovic Hirtzmann, Jacinthe McCabe, Jean Robitaille et Élyse Tessier.

Graphisme: Alain Gendron.



ÉCONOMIE SOCIALE
ACTION COMMUNAUTAIRE

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire

(CSMO-ÉSAC), organisme à but non lucratif, vise à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de développement et de formation à l'intention de la main-d'œuvre et des entreprises et organismes du secteur, en favorisant et en consolidant la concertation et le partenariat sur une base sectorielle. Le CSMO est financé par Emploi-Québec.